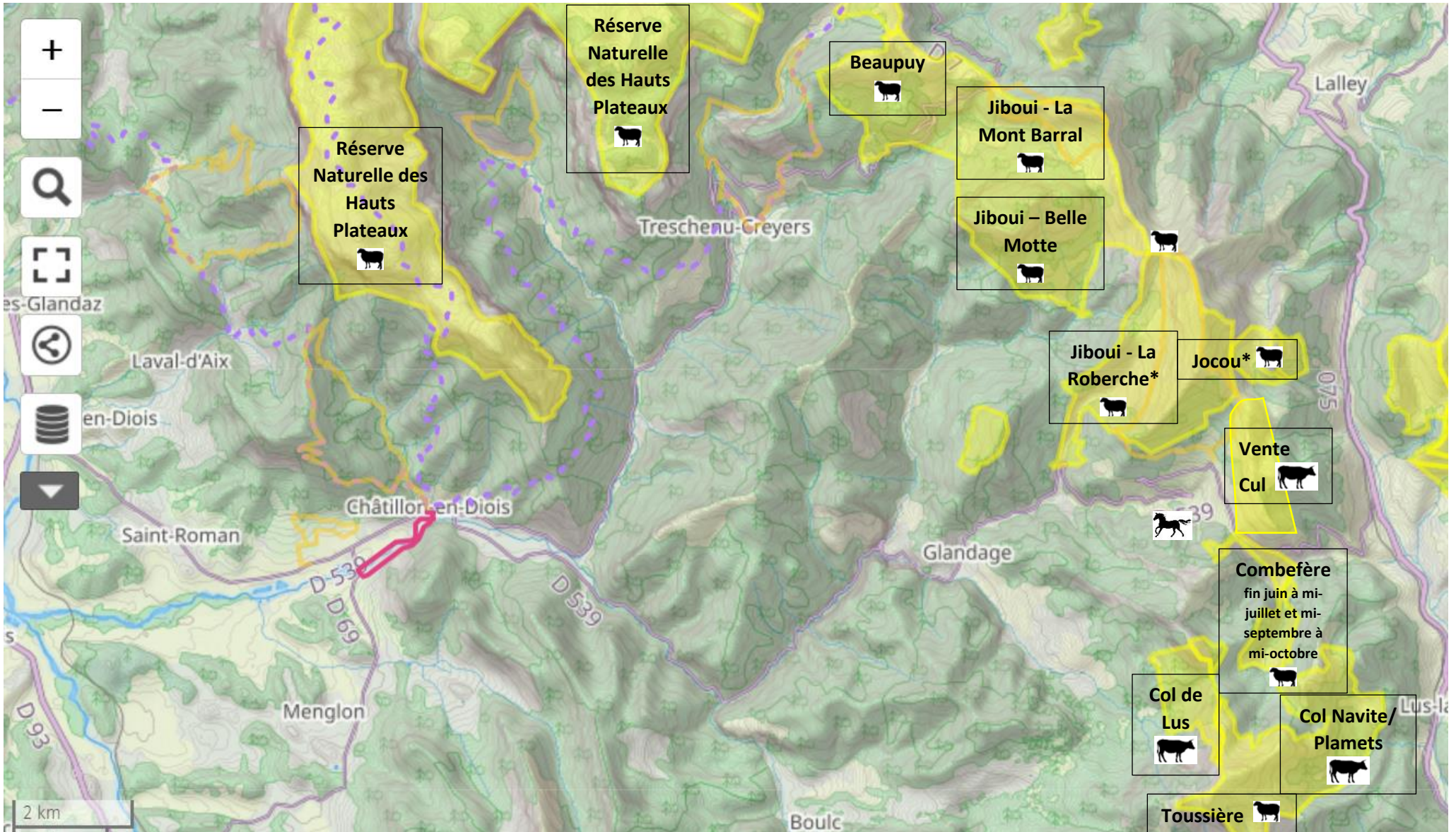


CARTE DES ALPAGES OVINS avec chiens de protection et BOVINS sans chiens de protection sur la commune de GLANDAGE



Sécurité concernant les randonneurs accompagnés de chiens : La commune de Glandage a mis en place un arrêté municipal interdisant les chiens même tenus en laisse sur les alpages ovins et bovins **du 1er juin au octobre**. De même sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux les chiens sont interdits.

*Sur l'alpage du Jocou, la portion privée entre la Crête de l'Archat et le Col de Seysse est dorénavant fermée au public, il n'est donc plus possible de faire la boucle.

! RAPPEL ! : Les cabanes des bergers sont privatives, merci de respecter leur intimité et de ne pas approcher leur lieu de vie et les parcs de nuits des troupeaux.

Document non contractuel en date du 1/06/2022 - Informations données à titre indicatif ne pouvant engager son éditeur.